

## RESOLUTION

**Auteur** Sandro Fux (suppl.), SVPO  
**Objet** Mini-séances des commissions: un non-sens  
**Date** 12.05.2016  
**Numéro** 7.0052

---

Il n'est pas rare que les commissions soient amenées à se pencher sur des affaires et des questions claires comme de l'eau de roche, qui ne nécessitent pas qu'on en débattenne longuement. Si un tel objet est traité seul lors d'une séance de commission, cela ne requiert que très peu de temps, et cela ne vaut presque pas la peine pour les membres de la commission de se réunir. Cependant, les députés sont alléchés par la perspective de toucher des jetons de présence – une mauvaise incitation.

En effet, nous n'avons pas été appelés à siéger pour empocher de l'argent en faisant des mini-séances. Les contribuables attendent de nous efficacité et engagement, tout comme nous attendons un tel comportement de la part du gouvernement, de l'administration et de la justice.

### **Conclusion**

C'est pourquoi l'auteur demande de renoncer aux mini-séances à l'avenir. Les présidents de commission sont priés de regrouper plusieurs objets pour les séances. Cet objectif peut être atteint si l'on réduit les jetons de présence touchés pour les séances dont la durée est inférieure à une certaine limite, à fixer par le Grand Conseil.